

DEPARTEMENT

DE L'AIN

=oOo=

**Nombre de  
membres**

Afférents au Conseil  
Municipal  
19

En exercice  
19

Prenant part à la délibération  
12

**Date de la  
convocation**

15/10/2024

**Date d'affichage**

15/10/2024

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHALAMONT

Séance du 21 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 21 octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué avec un délai préalable de trois jours francs, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno CHARVIEUX, Maire

**Présents** : Bruno CHARVIEUX, Thierry JOLIVET, Monique LAURENT, Benjamin LLOBET, Didier CORMORECHE, Roseline FLACHER, Claude AMASSE, Sandrine RUETTE, Séverine MENAND, Lorène GUILLET, Rachel SOCCOL,

**Absents excusés** : Stéphane MERIEUX, Sonia DEBIAS-SAID, Florence CHAMBARD, Sébastien JACQUET (procuration Bruno CHARVIEUX).

**Absents** : Claire PICARD-LEROUX, Maud COMBIER, Edwige GUEYNARD, Valentin TISSOT

Monsieur Claude AMASSE a été élu secrétaire de la séance.

### 1\_RENOUVELLEMENT CONVENTION A INTERVENIR AVEC LE CENTRE SOCIAL

La commune a versé en 2022, 98 581 € au centre social - hors chèques-activités

#### **1. Au titre du Centre de loisirs des 8 communes de l'ex communauté de communes de Chalamont**

La commune perçoit 50 581 € au titre des compétences enfance jeunesse et animation globale qui étaient réalisées par l'ancienne communauté de commune du canton de Chalamont.

	Compétence Petite Enfance et parentalité	Compétence Enfance Jeunesse et animation globale
	CC de la Dombes	Communes ex-Canton de Chalamont
Petite Enfance	79 514,00 €	0,00 €
Animation globale et pilotage	12 805,00 €	11 981,00 €
Actions Famille /parentalité (ex PEL)	4 100,00 €	0,00 €
Transport Minibus	0,00 €	7 000,00 €
Accès	0,00 €	2 000,00 €
Jeunesse - Actions	0,00 €	4 300,00 €
Jeunesse -poste animation	0,00 €	18 000,00 €
Enfance	0,00 €	7 300,00 €
	<b>96 419,00 €</b>	<b>50 581,00 €</b>
	<b>147 000,00 €</b>	

Malgré une subvention de 50 581 € reversés au titre des 8 communes, le service est déficitaire. En effet la subvention au titre du centre de loisirs est la même depuis 2018, et ce malgré l'inflation. Or l'inflation annuelle s'établit ainsi à +5,2 % en 2022, selon l'Insee. Elle s'est établie à 1,6 % en 2021, 0,5 % en 2020,

Pour répondre à cette inflation, une subvention supplémentaire de 6 316 €.

## 2. Au titre du périscolaire

La commune a versé 33 000 € en 2022 pour le périscolaire du matin et du soir. La convention quadriennale prévoit une subvention de 32 000 €.

L'inflation annuelle s'établit ainsi à +5,2 % en 2022, selon l'Insee. Elle s'est établie à 1,6 % en 2021, 0,5 % en 2020 soit un total de +7.41% ce qui équivaut à une subvention 2023 de 34 373,63 €

La commune verse : 15 000 € pour le temps méridien grâce à une subvention de la CAF suite à une modification de la gestion du temps méridien. Avant 2022, la subvention demandée était autour de 24 000 €, une partie du différentiel a été versé au restaurant scolaire afin de diminuer le prix du repas. L'augmentation correspondant du prix de l'encadrement a permis la subvention de la CAF.

La commune de Crans ne souhaite plus participer à la subvention versée au titre du service périscolaire. Ses enfants prenant le car, ils n'utilisent pas le temps périscolaire du matin et du soir...

Il est donc proposé de continuer de verser la même somme au centre social qui devra l'imputer en diminution du coût de l'heure aux seuls enfants de Chalamont. Les excédents du périscolaire ne devront aucunement financer d'autres services du centre social...

Pour mémoire, le service périscolaire (2 communes et maintenant plus que Chalamont) est excédentaire et finance l'équilibre du centre de loisirs (8 communes concernées).

Par ailleurs, nous disposons de convention de partenariat relative à l'animation du temps périscolaire. Cette nouvelle convention pourrait en intégrer les termes afin de fusionner ces 2 conventions.

L'inflation annuelle s'établit ainsi à +5,2 % en 2022, selon l'Insee. Elle s'est établie à 1,6 % en 2021, 0,5 % en 2020, soit un total de +7.41%.

Le montant de la subvention versée au titre du périscolaire est de 49 350 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

- Approuve la **convention ci-jointe** à intervenir avec le centre social
- Donne tous pouvoirs à M. le Maire, ou en cas d'empêchement, à un adjoint, pour signer la convention et pour l'exécution de la présente délibération.

## 2- CONVENTION AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE

Une convention de mise à disposition des locaux de l'école de musique à l'association CM2C est nécessaire.

Il s'agit d'inscrire les équipements mis à disposition et notamment la salle de l'auditorium.

De plus l'association est autorisée à la louer pour des activités de nature culturelle uniquement. Elle encaissera les recettes de cette sous-location. La mise à disposition de la salle de l'auditorium pour les associations de la commune reste prioritaire sur la sous-location.

Les clauses concernant l'assurance des biens et des locaux nécessitent un approfondissement plus détaillé.

De ce fait, la délibération pour approuver la convention est ajournée.

## 3 DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA)

La déclaration d'intention d'aliéner ou « DIA » est un acte juridique par lequel le propriétaire notifie au bénéficiaire du droit de préemption (généralement la commune) son intention de vendre son bien immobilier et les conditions de la vente (en particulier le prix).

La collectivité publique dispose de deux mois à compter de la réception de la DIA pour faire savoir si elle souhaite ou non acquérir le bien : au prix de vente ou à un autre prix fixé au vu de l'évaluation de

**DIA 2024V0031** : Passage avec servitude de 12 m<sup>2</sup> située « 57, grande rue » (E 1086) pour un montant de 1 €

**DIA 2024V0032** : Appartement dans copropriété de 72.66 m<sup>2</sup> située « 99, grande rue » (E 824) pour un montant de 130 000 €

**DIA 2024V0033** : Maison de 68.43 m<sup>2</sup> sur parcelle de terrain de 2 169 m<sup>2</sup> située « 225, Chemin du Grand Etang » (A 1250, 1253 et 1256) pour un montant de 207 000 €

**DIA 2024V0034** : Maison de 147 m<sup>2</sup> sur parcelle de terrain de 726 m<sup>2</sup> située « 255, route des Etangs » (E 439, 659, 664) pour un montant de 325 000 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Dit ne pas exercer le droit de préemption sur ces biens
- Donne pouvoir au Maire, ou en cas d'empêchement à son représentant dans l'ordre du tableau, pour mettre en œuvre la présente délibération.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **1- POINT SUR LES TRAVAUX**

#### **Mur du cimetière**

- Le mur du cimetière sera fini fin octobre.

#### **Réseaux assainissement et eaux**

- Les travaux sur les réseaux eaux et assainissement sur la route de la montée se déroulent normalement et avec le planning prévu. Ils sont réalisés par l'entreprise SOMEC
- Les travaux rue du stade ont commencé ce jour puis les travaux grande rue suivront, ils sont réalisés par l'entreprise PETTINI.

#### **Parking et plateau route de bourg**

- Les travaux débuteront fin décembre ou début janvier

#### **Chauffage 74, rue du stade**

- Installation de PAC pour les 2 logements situés « 74, rue du stade »

#### **Travaux EHPAD**

- Les travaux d'agrandissement de l'EHPAD ont débuté début de semaine

#### **Bancs vers étang l'écluse**

- Les bancs vers l'étang l'écluse sur le départ des sentiers pédestres ont été rénovés.

### **2- ECOLE ET ASSOCIATIONS**

- L'assemblée générale du sou des écoles et du restaurant scolaire ont eu lieu. Les 2 associations remercient la municipalité pour le travail réalisé en partenariat
- Suite au passage de la commission SDIS par le groupe scolaire, nous devons changer les dénominations de la salle des sports et du judo et de ce fait prévoir un coordinateur SSI pour réaliser et mettre à jour un cahier des charges.
- La question se pose d'acquérir un nouveau défibrillateur pour mettre vers l'école de musique.
- Nous allons travailler sur les conventions de mise à disposition des locaux aux associations

### **3- DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Suite à la réunion avec le département de l'Ain concernant les attributions de subventions aux collectivités, monsieur le Maire informe le conseil que 505 dossiers ont été déposés pour une enveloppe

de 31 millions d'euros. 20.5 millions d'euros (soit 34% de baisse) ont été accordés. Concernant chalamont 6 dossiers ont été déposés, trois ont été refusés : les dossiers pour l'aménagement du sentier de découverte du château, de l'aménagement de 2 bornes IRVE sur le parking de la salle polyvalente et la pose de photovoltaïque sur les bâtiments du club de foot et le parking de la salle polyvalente.

Les trois retenus sont la rénovation énergétique des bâtiments communaux (59129.59 demandé et 40 843 attribué) ; la création d'un bassin de collecte des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces publics (54 800 demandé et 45 484 attribué) et l'installation de vidéoprotection (33 577.32 demandé et 30 539 attribué).

#### 4-DIVERS

- 10 agents communaux ont bénéficié d'une formation au 1<sup>er</sup> secours.
- Gendarmerie  
Les effectifs de la gendarmerie de Chalamont sont au complet. Les bureaux de Chalamont devraient ouvrir tous les vendredis après-midi à partir du 1<sup>er</sup> novembre.  
Le Major Buna souhaite rencontrer les élus
- Véhicule électrique
- Le véhicule électrique « Goupil » a été réceptionné vendredi 18 octobre.
- Un nouveau boucher a repris la place du plateau gourmand sur le marché le vendredi après-midi.
- Les colis des aînés seront distribués le vendredi 13 et samedi 14 décembre
- L'office de maître BOUVARD ainsi que l'office de Priay a été repris par maître VILLON Audrey qui est associée avec les études de Villieu et Meximieux (MV Notaires Associés).

Séance levée à 21h30

Le Maire

CHARVIEUX Bruno

Le secrétaire

AMASSE Claude